II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2023/126 DE LA COMMISSION

du 21 octobre 2022

complétant le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil en précisant le nombre et l'intitulé des variables pour le domaine de la consommation

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil du 10 octobre 2019 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages fondées sur des données au niveau individuel collectées à partir d'échantillons, modifiant les règlements (CE) n° 808/2004, (CE) n° 452/2008 et (CE) n° 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant le règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil ([1]), et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Afin de couvrir les besoins identifiés dans les thèmes détaillés concernés, la Commission doit préciser le nombre et les intitulés des variables pour l'ensemble de données dans le domaine de la consommation [enquête sur le budget des ménages (EBM)].

(2) L'EBM est un instrument essentiel pour définir les pondérations d'importants indicateurs macroéconomiques, tels que les indices des prix à la consommation et les indices des prix à la consommation harmonisés servant à mesurer l'inflation, ainsi qu'aux fins de l'établissement des comptes nationaux. En outre, l'EBM fournit des descriptions détaillées des dépenses totales de consommation des ménages, en les ventilant selon des caractéristiques telles que le revenu, le logement et de nombreuses caractéristiques démographiques et socio-économiques, fournissant ainsi des informations sur les conditions de vie économiques et sociales des ménages et des individus dans les États membres.

(3) En ce qui concerne le domaine de la consommation, le nombre de variables à collecter ne devrait pas dépasser de plus de 5 % le nombre de variables énoncées dans le premier acte délégué adopté pour ce domaine. Le présent acte est le premier acte délégué adopté pour le domaine de la consommation,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le nombre et les intitulés des variables pour l'ensemble de données dans le domaine de la consommation sont indiqués dans l'annexe.

([1]) JO L 261 I du 14.10.2019, p. 1.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 21 octobre 2022.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Nombre et intitulé des variables pour le domaine de la consommation

Thème	Thème détaillé	Identifiant de la variable	Nom de la variable
Éléments techniques	**Informations sur la collecte de données** *5 variables techniques*	HA02	Année(s) de l'enquête
		HC04C	Date du premier entretien avec le ménage
		MB03C	Date du premier entretien avec le membre du ménage
		HA06	Strate
		HA07	Unité d'échantillonnage primaire
	Identification *4 variables techniques*	HA04	Numéro d'identification du ménage (fichier ménage)
		MA04	Numéro d'identification du ménage (fichier membre du ménage)
		MA05	Numéro d'identification du membre du ménage (fichier membre du ménage)
		HA13	Numéro d'identification du membre du ménage répondant au questionnaire concernant le ménage
	Pondérations *1 variable technique*	HA10	Pondération finale
	Caractéristiques de l'entretien *3 variables techniques*	HA11	Mode d'entretien utilisé (entretien avec le ménage)
		MA11	Mode d'entretien utilisé (entretien individuel)
		HA12	Mode d'entretien utilisé (journal)
	Localisation *3 variables techniques*	MB012	Pays de résidence
		HA08	Région de résidence
		HA09	Degré d'urbanisation
Caractéristiques des personnes et des ménages	*Démographie* *4 variables collectées* *1 variable dérivée*	MB02	Sexe du membre du ménage
		MB03	Âge (en années révolues) du membre du ménage
		MB03A	Année de naissance
		MB03B	Anniversaire passé à la date du premier entretien
		MB04	Situation matrimoniale du membre du ménage
	Nationalité et statut d'immigration *4 variables collectées*	MB01	Pays de naissance
		MB011	Pays de nationalité principale
		MB01F	Pays de naissance du père
		MB01M	Pays de naissance de la mère

	Composition du ménage *1 variable collectée* *1 variable dérivée*	MBGRIDXX	Grille du ménage
		MB042	Partenaires vivant dans le même ménage
Santé: état de santé et handicap, accès aux soins de santé, disponibilité et utilisation de ceux-ci et déterminants de la santé	**Handicap et autres éléments du module européen minimum sur la santé** *3 variables collectées*	MH01	État de santé général ressenti
		MH02	Problèmes de santé de longue durée
		MH03	Limitation des activités en raison de problèmes de santé
Participation au marché du travail	**Situation au regard de l'activité principale (autodéfinie)** *1 variable collectée*	ME01A	Situation au regard de l'activité principale (autodéfinie)
	Caractéristiques élémentaires de l'emploi *5 variables collectées*	ME0908	Profession dans l'emploi principal
		ME04	Activité économique de l'unité locale (emploi principal)
		ME02	Emploi principal à temps plein ou à temps partiel (autodéfini)
		ME12	Statut professionnel dans l'emploi principal
		ME13	Secteur d'activité du membre du ménage
Niveau d'instruction et études suivies	**Niveau d'instruction atteint** *1 variable collectée*	MC01	Niveau d'instruction le plus élevé atteint
Caractéristiques des personnes et des ménages	**Composition du ménage — détails spécifiques supplémentaires** *2 variables dérivées*	HB05	Taille du ménage
		HB075	Type de ménage
Conditions de vie, y compris privation matérielle, logement, cadre de vie, accès aux services	**Caractéristiques du logement principal** *3 variables collectées*	HD01	Modalités de jouissance du logement par le ménage
		HD03	Type de logement
		HD06	Nombre de pièces à la disposition du ménage
Participation à l'éducation et à la formation	**Participation à des activités d'éducation formelle (actuellement)** *2 variables collectées*	MC02A	Participation à l'éducation formelle et à la formation
		MC02B	Niveau de l'activité d'éducation formelle ou de formation en cours/la plus récente

Participation au marché du travail	**Durée du contrat** *1 variable collectée*	ME03A	Permanence de l'emploi principal
Revenu, consommation et éléments de patrimoine, y compris dettes	**Revenu annuel total au niveau des personnes et des ménages** *1 variable collectée* *1 variable dérivée*	MF099	Revenu annuel net total, toutes sources confondues, y compris les composantes non monétaires, du membre du ménage
		HH099	Revenu annuel net total, toutes sources confondues, y compris les composantes non monétaires
	Principales composantes du revenu *3 variables collectées*	HH011	Revenu mensuel net courant du ménage
		HH095	Revenu monétaire annuel net, toutes sources confondues
		HH012	Revenu en nature issu de l'emploi
	Revenu en nature issu d'activités non salariées *1 variable collectée*	HH023	Revenu en nature issu d'activités non salariées
	Loyer imputé *1 variable collectée*	HH032	Loyer imputé
	Principale source de revenu *1 variable collectée*	HI11	Principale source de revenu
	Éléments de patrimoine, y compris propriété du lieu d'habitation *2 variables collectées*	HW10	Valeur de la résidence principale
		HW20	Épargne (pour un mois normal)
	Taxes et cotisations *1 variable collectée*	HW30	Impôts sur le revenu et cotisations de sécurité sociale
	Dette *2 variables collectées*	HW40	Total restant à rembourser pour le prêt hypothécaire sur la résidence principale
		HW50	Remboursement mensuel du principal et des intérêts du prêt hypothécaire
	Arriérés *1 variable collectée*	HW60	Arriérés

	Consommation selon la classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP) [1] *507 variables collectées*	HE01A	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
		HE02A	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants
		HE03A	Articles d'habillement et chaussures
		HE04A	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
		HE05A	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer
		HE06A	Santé
		HE07A	Transports
		HE08A	Information et communication
		HE09A	Loisirs, sport et culture
		HE10A	Services d'enseignement
		HE11A	Restaurants et services d'hébergement
		HE12A	Services d'assurance et financiers
		HE13A	Soins corporels, protection sociale et biens et services divers
	Consommation propre *13 variables collectées*	HE01B	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
		HE02B	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants
		HE03B	Articles d'habillement et chaussures
		HE04B	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
		HE05B	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer
		HE06B	Santé
		HE07B	Transports
		HE08B	Information et communication
		HE09B	Loisirs, sport et culture
		HE10B	Services d'enseignement
		HE11B	Restaurants et services d'hébergement
		HE12B	Services d'assurance et financiers
		HE13B	Soins corporels, protection sociale et biens et services divers

	Dépenses de consommation transfrontières selon la COICOP *13 variables collectées*	HJ01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
		HJ02	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants
		HJ03	Articles d'habillement et chaussures
		HJ04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
		HJ05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer
		HJ06	Santé
		HJ07	Transports
		HJ08	Information et communication
		HJ09	Loisirs, sport et culture
		HJ10	Services d'enseignement
		HJ11	Restaurants et services d'hébergement
		HJ12	Services d'assurance et financiers
		HJ13	Soins corporels, protection sociale et biens et services divers
	Quantités ([2]) *(facultatif)* *82 variables collectées*	HQ01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
		HQ02	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants

([1]) La dépense monétaire de consommation selon la classification des fonctions de consommation des ménages est transmise au niveau à cinq chiffres de la COICOP.

([2]) Les quantités sont transmises pour les groupes «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» et «Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants» au niveau à cinq chiffres de la COICOP.